



## Deces du conjoint bien immobilier

-----  
Par iocky17

Bonjour

J'ai acheté un appartement que j'ai loué, mon mari et moi avons été mariés sous contrat de mariage séparation de bien. 2 enfants Mon mari est décédé que devient l'appartement que j'ai acheté ? Puis je le garder en location ? Suis je libre de le vendre ? Merci pour vos reponses

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Toutes nos condoléances.

Si vous êtes seule propriétaire de cet appartement, vous continuez à en disposer à votre guise. Le décès de votre mari n'a aucune incidence sur ce point.

Si vous étiez en indivision avec votre mari, vos enfants et vous-mêmes êtes ses héritiers, le sort de l'appartement va dépendre de plusieurs facteurs : votre choix quant à la succession, la présence d'un testament ou d'une donation entre époux...

Tant que la succession n'est pas réglée, la part de votre mari fait partie de l'indivision successorale.